

Pour la titularisation de toutes et tous et la défense du service public !

Les récentes annonces du gouvernement pour la fonction publique n'augurent rien de positif pour les précaires dans l'Éducation (près de 55 000) : augmentation du nombre de contractuel-les, développement de la rémunération au mérite, mise en place d'un " plan de départs volontaires "... Ces mesures libérales ont une cohérence propre dont l'objectif premier est la destruction du statut de fonctionnaire, au risque de dislocation de nos services publics.

Sans un recours massif aux contractuel-les dans les académies les moins attractives comme Mayotte, Versailles ou Créteil, les besoins actuels ne seraient pas couverts. A Créteil, où près de 12% des postes sont occupés par des non-titulaires, les records d'embauches ne cessent d'être battus année après année. Ces embauches concernent surtout les fonctions enseignantes et touchent la majorité des disciplines.

Force est de constater que les « plans de titularisation » successifs n'ont pas rempli leurs objectifs. Ainsi le Plan Sauvadet n'a pas permis de résorber la précarité en raison de critères d'admissibilité trop restrictifs et du fait que la moitié des postes est restée vacante. Cette situation est humiliante pour les collègues recalé-es, sommé-es de rester précaires, et inique au sens où le message qui leur est adressé est qu'elles/ils ne sont pas dignes d'être fonctionnaires, mais tout juste bons à être exploité-es sur des postes non pourvus et souvent parmi les plus difficiles !

Le recours à la précarité s'explique en partie par le manque d'attractivité de notre métier : conditions de travail dégradées, salaires insuffisants pour un niveau de recrutement à Master 2 - dont l'ÉÉ avait dès le début souligné les effets négatifs. Nos citriques sont donc confortées et les mandats à avancer pour le thème 2 doivent prendre en compte cette logique d'ensemble pour être pertinents.

Dans ce contexte, la seule revendication opportune est d'exiger la titularisation de tout-es les collègues contractuel-les actuellement en poste. Ils/elles doivent entrer sans autre condition (*de diplôme, d'ancienneté ou de nationalité*) en année de stage et bénéficier des mêmes modalités d'exercice et de formation que tous les autres stagiaires passant par l'ESPE. Ce mot d'ordre a le mérite de la clarté et de la simplicité ; il est aussi le seul répondant concrètement et rapidement aux enjeux posés par la précarité pour nos métiers. En même temps, il est impératif que le SNES continue de réclamer l'arrêt immédiat de l'embauche de personnels précaires, afin de fermer ce robinet intarissable.

Si nous pouvons acter certaines avancées grâce aux négociations du décret d'août 2016 sur la gestion des non-titulaires, il est à déplorer que son interprétation soit trop souvent restrictive et sans cadrage national. Le SNES-FSU doit exiger un véritable cadre national pour la gestion des non-titulaires, en se référant aux conditions les plus favorables négociées dans certaines académies. Ce qui est possible pour un rectorat doit l'être pour tous les autres. Cela est indispensable, tant pour éviter l'atomisation du rapport de force syndical défavorable aux conditions d'emploi des plus précaires, que pour empêcher que la situation des contractuel-les soit le cheval de Troie qui menace nos statuts et le service public.

Damien Besnard, Créteil, pour École Émancipée.